Image not found or type unknown

Révision loyer Bail commercial

Par **jordan60**, le **07/03/2016** à **14:36**

Bonjour,

Je suis gérant d'une SCI qui loue à un garagiste un local commercial. Le contrat est arrivé à échéance des 9 ans au 1er avril 2015, nous avons achetés le bien à la même date. Un renouvellement automatique à donc eut lieu. J'aimerais savoir si je peux toutefois procéder à une révision de loyer? Chose qui n'a jamais été faite auparavant.

Si oui, comment calculer le montant du nouveau loyer?

Le loyer est de 300€, contrat en date du 01/04/2006, indice code de la construction 4ème trimestre 2006 (1406) et indice loyer 107.13.

Quel serait le montant du nouveau loyer?

Par avance merci pour vos réponses,

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés